

N° de dossier : A-2022080001

Affaire: Test Adresse

Adresse:

OVH

50 rue de la république

77300 fontainebleau

A l'attention de M. GAUDY Jean-François

Paris, le 22 octobre 2022

Objet : Lettre recommandée de mise en demeure avec AR.

Courrier RAR n°mkhc:v:m!

Madame, Monsieur,

Nous constatons avec regret que votre société n'a toujours pas réglé le solde de notre facture n°FA-2022100002 en date du 18 octobre 2022 arrivée à échéance le 17 décembre 2022 malgré nos quatre relances précédentes ; une première relance par mail en date du 22 octobre 2022, une deuxième relance téléphonique en date du 22 octobre 2022, une troisiéme relance par courrier en date du 22 octobre 2022 puis une quatrième relance par courrier RAR n°kmlhcl:mcyx en date du 22 octobre 2022

Ainsi, par la présente, nous vous mettons en demeure de nous verser, à titre principal, la somme de 480,00 € TTC. Cette somme sera majorée des intérêts au taux légal en vertu de l'article 1153 du code civil. Nous vous informons que ces pénalités courent dès réception de cette lettre.

Si, dans un délai de quinze jours à compter de cette date, nous ne vous êtes toujours pas acquitté de votre obligation, nous saisirons la juridiction compétente afin d'obtenir le paiement des sommes susvisées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour INGEPREV Le directeur général Jean-Michel Gaudy

Pièces jointes : copie de la facture n°FA-2022100002 + lettre de relance 2 + lettre de relance 3